

**DEPARTEMENT DES VOSGES**  
**ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU**  
**COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2013**

L'an deux mille treize, le 18 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Madame & Messieurs : MAIGROT Joëlle - DURAND Thierry - FLORIOT Sylvain, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : LAURENT Anne-Françoise - PIERRE Bernard - SOUHAIT Pierre - MACHARD Michel - FREBY Pierre-Jean.

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame Marie-Agnès BOUCHAIN, excusée.

Madame Mireille GANIEZ.

Madame Catherine FLIELLER.

Madame Marie-Francine FAUCHON.

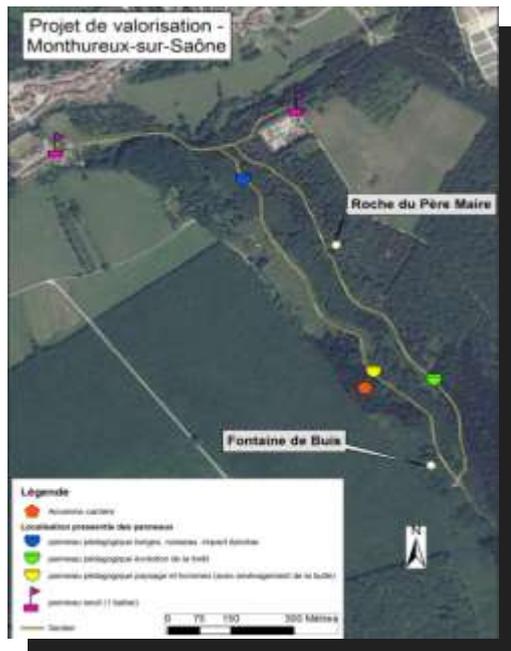
**SECRETAIRE :** Madame Joëlle MAIGROT.

**Date de convocation :** le 09 juillet 2013.

\*\*\*\*\*

A 20h00 et avant l'ouverture officielle de la réunion du conseil, une présentation de la signalétique de l'espace naturel sensible du Préfontrupt est animée par Madame Cathy GRÜBER, du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (C.E.N.L.), en présence de Monsieur Jocelin GENY, Agent de l'Office National des Forêts (O.N.F.)

Madame Cathy GRÜBER à l'aide d'un diaporama présente les cinq panneaux qui vont être implantés sur des supports bois tout au long du parcours du vallon du Préfontrupt.



Le Conseil Municipal les étudie et propose des modifications.

Notre commune sera la première à bénéficier de ces nouveaux panneaux.

Madame Cathy GRÜBER propose une inauguration fin septembre 2013.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal remercient Madame Cathy GRÜBER et Monsieur Jocelin GENY qui quittent la salle.

A 21h10, Madame Cathy GRÜBER et Monsieur Jocelin GENY quittent l'Assemblée.

A 21h15, Monsieur le Maire de Monthureux-sur-Saône ouvre la séance du Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 20 juin 2013, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

#### ORDRE DU JOUR

- 1) Communauté de Communes du Pays de La Saône Vosgienne :  
Autorisation de signer par Mr le Maire la convention de mise à disposition du service d'accueil périscolaire.
- 2) Personnel Communal : modification de poste.
- 3) Association ACTI' SOV : Cotisation 2013.
- 4) Délégations au Maire : rapport.

Informations Communauté de Communes.

Informations diverses.

Questions diverses.

#### **2013-07-18-1-Communauté de Communes du Pays de La Saône Vosgienne : Autorisation à Mr le Maire de signer la convention de mise à disposition du service d'accueil périscolaire.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'accueil périscolaire a été organisé depuis le 20 avril 2009, à l'attention des enfants scolarisés au Groupe Scolaire du Pervis à Monthureux-sur-Saône, domiciliés dans les communes de Ameuvelle, Claudon, Fignevelle, Godoncourt, Grignoncourt, Monthureux-sur-Saône, Saint-Julien, Tignécourt, Regnévelle et dispose de moyens matériels et humains adaptés à ce service : locaux scolaires, compétence du personnel encadrant les enfants.

En raison du transfert de compétence du fonctionnement de l'accueil périscolaire des Communes membres vers la Communauté de Communes, la Commune de Monthureux-sur-Saône a mis le service de l'accueil périscolaire à la disposition de la Communauté de Communes (locaux du groupe Scolaire Primaire, personnel d'encadrement et d'entretien) depuis la rentrée de septembre 2009.

Une convention de mise à disposition du service a été établie le 18/09/2009, approuvée par délibération du 17/09/2009.

Par courrier en date du 21/05/2013, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne nous informe que la commission Services à la Population/Politique Jeunesse a été alertée par le coût du service refacturé par la commune de Monthureux-sur-Saône (6 810,78€ en 2012, hors frais de personnel).

Pour mémoire, ce coût vient en diminution des frais de fonctionnement des écoles.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FLORIOT Sylvain qui explique que le coût élevé de ce service est dû au mode de facturation. Effectivement dans la première convention acceptée par les deux parties, il n'était pas tenu compte de la superficie occupée mais uniquement du temps d'occupation.

Après concertation avec la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne, il a été proposé que certaines charges (électricité, chauffage, assurance, ordures ménagères) soient calculées au prorata de la surface des locaux utilisés (450,40m<sup>2</sup>/ 1 276m<sup>2</sup>), que les frais de téléphonie/internet ne soient pas répercutés (pas utilisé par le service) et qu'une heure de ménage par école et par jour soit répercutée et non deux heures.

Le coût total des charges passe de 15 450,78€ par an à 7 863,39€, ce qui porte les frais de fonctionnement des écoles de 691,33€ par élève à 749,32€.

La nouvelle convention effective au mois de septembre 2013 est rédigée dans ce sens.  
L'Assemblée délibérante doit autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de la convention de mise à disposition du service de l'accueil périscolaire entre la Commune de Monthureux-sur-Saône et la Communauté de Communes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### **2013-07-18-2- Personnel Communal : modification de poste.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MAIGROT Joëlle qui informe le Conseil Municipal que suite à l'obtention de l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, Madame ESSID Lilia, Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe, remplit les conditions nécessaires pour bénéficier d'un avancement de grade.

Compte tenu de l'avis favorable de la C.A.P de catégorie C réunie le 27 juin 2013,

Compte tenu de l'avis favorable du C.T.P réuni le 11 juillet 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** la transformation d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> août 2013.
- **FIXE** ainsi qu'il suit
  - La durée hebdomadaire de service du poste : 35 h00.
  - Le niveau de recrutement : avancement de grade.
- **DECIDE** que les crédits correspondants seront rattachés au chapitre 012- Charges de Personnel du budget de l'exercice en cours.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin d'établir et signer l'arrêté de nomination correspondant.

### **2013-07-18-3- Association ACTI'SOV : Cotisation 2013.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune adhère depuis 2008 à l'Association Intercommunale de Développement de la Saône Vosgienne.

L'Association a absorbé l'autre chantier d'insertion du territoire, celui de la Compagnie l'Odyssee.

Aujourd'hui, il n'existe qu'un seul chantier d'insertion à Monthureux-sur-Saône : ACTI'SOV (Atelier Chantier d'Insertion du Sud-Ouest Vosgien), qui emploie 13 salariés polyvalents.

Le montant de la cotisation 2013 s'élève à : 938 habitants x 0,50€/habitant soit la somme de 469€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'adhésion de la Commune à l'Atelier Chantier d'Insertion du Sud-Ouest Vosgien (ACTI'SOV) dont la cotisation annuelle fixée par le Conseil d'Administration s'élève à 0.50 € par habitant soit un montant total de 938 habitants x 0.50 € = 469 €.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le bulletin d'adhésion ainsi que le mandat correspondant.

### **2013-07-18-4- Délégations au Maire : rapport.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,  
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,  
Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

#### **Droits de préemption-décision de ne pas préempter**

- a) D.I.A présentée par Maître AMAND, notaire à DARNEY concernant les parcelles cadastrées AB 314-317-319- "Sur Le Pré Favet"-40 Rue du Château - bâti -Superficie totale : 5 a 55 ca.  
Prix: 377 850,00€ (hors frais).
- b) D.I.A présentée par Maître AMAND, notaire à DARNEY concernant les parcelles cadastrées  
Section AB N°100, lieudit 97 RUE DE LA LIBERATION, pour 1 a 98  
Section AB N°101, lieudit RUE DE LHOTEL DE VILLE, pour 2 a 60  
Section AB N°102, lieudit SUR LE PRE FAVET, pour 3 a 55  
Section AB N°303, lieudit SUR LE PRE FAVET, pour 2 a 94  
Section AB N°306, lieudit RUE DE LHOTEL DE VILLE, pour 13 ca  
Section AB N°315, lieudit SUR LE PRE FAVET, pour 2 a 46  
Section AB N°316, lieudit SUR LE PRE FAVET, pour 95 ca  
Section AB N°318, lieudit SUR LE PRE FAVET, pour 6 a 35  
Section AB N°320, lieudit RUE DE LHOTEL DE VILLE, pour 3 a 49

Section AB N°302, lieudit RUE DU CHATEAU, pour 1 a 78 (moitié indivise du bien vendu, le surplus appartenant à la commune de Monthureux sur Saône)

\* Parcelles d'assise des lots de copropriété vendus :

Section AB N°314, lieudit 40 RUE DU CHÂTEAU, pour 5 a 14 ca

Section AB N°317, lieudit SUR LE PRE FAVET pour 17 ca

Section AB N°319, lieudit RUE DE LHOTEL DE VILLE pour 24 ca

Bâti et non bâti -Superficie totale : 5 a 55 ca.

Prix: 172 150,00€ (hors frais).

c) D.I.A présentée par Maître AMAND, notaire à DARNEY concernant les parcelles cadastrées AB 65, 80, 81, 82, 89 Rue des Halles- Rue du Château, pour 6a 828 ca-Bâti- Prix : 50 000€- Frais en sus.

d) D.I.A présentée par Maître CHONÉ, notaire à JUSSEY concernant les parcelles cadastrées AB 105 & 355 Rue de l'Hôtel de Ville, pour 05a58 ca-Bâti- Prix : 18 000€- Frais en sus.

#### **Acceptation des indemnités de sinistre afférentes aux divers contrats d'assurance.**

Monsieur le Maire accepte le remboursement effectué par GROUPAMA par chèque GroupamaBanque n°5284179 du 01/07/2013 d'un montant de 178,26€ correspondant au sinistre occasionné sur le véhicule Kangoo (bris de glace).

#### **Décision prise dans le cadre des délégations au Maire : Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières.**

- a) 1 concession délivrée au cimetière le 14/05/2013- 5 mètres superficiels- Durée : 50 ans- Montant global : 150€.
- b) 1 concession délivrée au cimetière le 30/05/2013- 5 mètres superficiels- Durée : 50 ans- Montant global : 150€.

#### **Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.**

Néant.

#### **Informations diverses.**

Monsieur le Maire fait par des remerciements adressés par :

- Madame Astrid MOQUIN, Directrice des Ecoles de Monthureux Sur Saône
- Monsieur Jean-François MICHEL, Président de l' Association Saône Lorraine
- Monsieur Bernard MORNARD, Président du Club de l' Union et de l' Amitié
- Monsieur Roger GATTO, Président de l' Amicale du Personnel Communal
- Monsieur Raymond ARNAUD, Président de la Légion Vosgienne

Suite aux subventions qui leur ont été accordées.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le nouveau logiciel cimetière sera bientôt opérationnel.

Monsieur Sylvain FLORIOT, remercie les employés communaux de leur investissement dans la préparation du 14 juillet 2013.

Monsieur le Maire s'associe à Monsieur Sylvain FLORIOT et félicite la commission et le personnel communal pour l'organisation de cette fête, il ajoute que le budget a été respecté et est resté constant.

### Questions diverses.

De Monsieur Pierre SOUHAIT : plusieurs administrés m'ont fait remarquer le mauvais état du sentier d'accès à la passerelle du Préfontrupt au niveau de la coupe pour l'aménagement de l'espace naturel sensible.

Monsieur Sylvain FLORIOT répond que les travaux ne sont pas encore terminés et que l'entretien sera assuré par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine.

Monsieur Thierry DURAND ajoute qu'effectivement le sentier a besoin d'être débroussaillé, étant très utilisé la commune l'entretiendra.

De Madame Anne-Françoise LAURENT : place de la République le gravillonnage récent est parti et le goudron est collant.

Monsieur Thierry DURAND informe qu'il a contacté l'entreprise qui doit revenir dans les plus brefs délais.

De Madame Anne-Françoise LAURENT : chaque année la commission "fêtes et cérémonies" est chargée de la surveillance des jeux du 14 juillet, elle souhaiterait que d'autres membres y participent.

De Monsieur Bernard PIERRE : l'éclairage public coûte très cher. Pourrait-on demander à EDF des solutions pour faire des économies.

Monsieur le Maire informe qu'il a prit contact avec EDF et que celle-ci doit le contacter afin de venir proposer des solutions.

De plus, il précise qu'EDF doit le contacter très prochainement pour une enquête de satisfaction.

De Monsieur Bernard PIERRE : de nombreux "nids de poule" sont présents sur le chemin reliant la Vignotte à Bleurville par la croix Jean BELOSSE (voie communale n°18).

De Monsieur Bernard PIERRE : il faudrait abattre un arbre sec au bord de la Saône, derrière le tri sélectif.

Monsieur Thierry DURAND confirme qu'il faudrait couper de nombreux arbres morts sur les rives de la Saône mais que cette compétence revient à la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne sur tout son territoire (de Claudon à Châtillon Sur Saône).

De Monsieur Pierre SOUHAIT : un administré lui a demandé la pose d'un miroir en face du stop devant la pharmacie.

Plusieurs conseillers font remarquer que cela nécessiterait l'autorisation du propriétaire privé (pose sur la façade de sa maison).

De Monsieur Bernard PIERRE: plusieurs administrés lui ont signalé que le fleurissement est particulièrement réussi cette année. En revanche les plates-bandes sous les prunus de la rue du Couvent semblent dénudées.

Monsieur Thierry DURAND répond qu'une plate-bande sur deux a été semée en jachère fleurie mais que celle-ci a du mal à pousser et qu'un arrosage supplémentaire a été mis en place.

A ce propos Monsieur Thierry DURAND rappelle que le jury départemental des villes et villages fleuris 2013 effectuera sa visite le lundi 22 juillet 2013.

Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers qui n'ont plus, ni remarques, ni questions.

La séance est levée à 22h23.